



## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 JANVIER 2018 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présidence de M. Jean-Michel LALÈRE, Maire

A 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 24 janvier 2018.

### Présents

M. HOCBON Ludovic, Mme GAILLARD Leslie, M. BOIGEOL Hervé, Mme GARREAU Myriam, Mme PLAIRE Claudine, M. MIGNET Philippe, Mme LÉGERON Ghislaine, M. PETORIN, Adjoint au Maire et Mme BONNET Martine, Adjointe spéciale.

M. BERDOLL Charles, M. BIRÉ Michel, M. GARON Bernard, Mme BAUDRY Monique, Mme MÉMETEAU Arielle, M. DROUIN Thierry, M. BOUILLAUD Stéphane, Mme BEZIAT Delphine, Mme TRUDEAU Christelle, Mme BOUTIN Marie-Kristine, M. FILLONNEAU Gino, M. BRIANCEAU Gilbert, M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues (arrivé au cours du point 4), Mme ROUSSILLON Christelle, M. MÉTAY Pierre-André, M. GENG Hubert, et Mme Dominique CHARTIER, Conseillers municipaux.

### Pouvoirs

M. VERDON Sébastien a donné pouvoir à M. HOCBON Ludovic, M. DOMBAL Adrien, a donné pouvoir à Mme GAILLARD Leslie, Mme WILLEMOT Isabelle, a donné pouvoir à M. MACORPS Jean-Paul

### Absents

Mme MORETTON Annette et M. NODET Michel.

### Secrétaire

M. GARON Bernard, Conseiller municipal.

**Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.**

---

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Concernant les marchés de travaux pour la réhabilitation des halles :

- **APPROUVE les avenants de travaux** n°1 du lot n°2 – Enduit de façade et n°1 du lot n°14 – Plomberie – RIA – Chauffage – Ventilation comme présentés ci-dessus ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants aux lots n°2 et 14

Lot	Avenant n°	Nature du lot	Titulaire du marché	Objet de l'avenant	Montant du marché initial TTC	Nouveau montant du marché TTC	Ecart par rapport au marché initial
2	1	Enduit de façade	SN BILLON	Nettoyage des façades du syndicat de copropriété	97 245, 74 €	101 103, 44 €	3 857, 70 €
14	1	Plomberie – RIA – Chauffage – Ventilation	CARRE ET ASSOCIES	Remplacement du cordon chauffant par une circulation sur eau chaude	195 754, 74 €	199 071, 47 €	3 316, 73 €

Concernant la revalorisation des tarifs 2017 pour l'assainissement collectif délégué à Véolia:

- **APPROUVE** le tarif assainissement 2018 part Ville (redevance) à 0,94 € HT le m<sup>3</sup> ;
- **ACCORDE** la dégressivité du tarif assainissement pour les gros consommateurs comme suit :
 

de 0 à 6 000 m <sup>3</sup>	coefficient	1
de 6 001 à 12 000 m <sup>3</sup>	coefficient	0,80
de 12 001 à 24 000 m <sup>3</sup>	coefficient	0,60
au-delà de 24 000 m <sup>3</sup>	coefficient	0,50
- **ACCORDE** le tarif dépôts de matières de vidange à 14 € la tonne ; - **ACCORDE** le tarif de traitement des graisses à 3,26 € la tonne.

Concernant la réhabilitation de l'ilot Ancien Hôpital et l'éligibilité à l'opération de résorption de l'habitat insalubre et de traitement de l'habitat insalubre rémédiabte et dangereux et des opérations de restauration immobilière (RHI – THIRORI) :

- **APPROUVE** le principe de réhabilitation de l'ilot Ancien Hôpital sur la base du dossier annexé, concernant les logements situés 3 place de l'Ancien Hôpital et 48 rue des Loges, propriétés de la Société Foncière Mazal, parcelles cadastrées section AS n° 333, 334, 335, 346 et 347 ;
- **VALIDE** le dossier de demande d'éligibilité au dispositif RHI-THIRORI ;
- **AUTORISE** M. le Maire à déposer ce dossier auprès des services de l'ANAH ;
- **SOLLICITE** auprès de l'ANAH les aides au taux maximum pour cette opération ;
- **VALIDE** le plan de financement des études s'élevant à 39 000 €HT soit 46 800 € TTC :

	Montant TTC
Subvention ANAH (Taux max 70%)	32 760 €
Participation de la Ville	14 040 €
<b>Total</b>	<b>46 800 €</b>

- **S'ENGAGE** à financer le reste à charge de cette opération ; - **AUTORISE** M. le Maire à engager les négociations pour les acquisitions foncières ; - **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette présente délibération.

Concernant le dispositif financier Région Pays de la Loire relatif à la réhabilitation du patrimoine architectural du secteur sauvegardé de Fontenay-le-Comte :

- **APPROUVE** les termes de la convention relative à la réhabilitation du patrimoine architectural du secteur sauvegardé à intervenir avec la Région Pays de la Loire ci-après annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Concernant le bail commercial du 9 bis rue du Port :

- **APPROUVE** la résiliation au 31 janvier 2018 à minuit du bail commercial du 28 juillet 2006 qui a été consenti à Madame Isabelle RAGUIN, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 337 774 970 en qualité d'affaire personnelle commerçant au titre de l'enseigne UN DEUX TROC, relatif au local municipal du 9 bis rue du Port, cadastré section BD n° 58, d'une superficie de 24m<sup>2</sup>, le preneur faisant valoir ses droits à la retraite ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant annexé à la présente délibération.

Concernant la modification des commissions communales et organismes extérieurs suite à la démission d'un conseiller municipal :

- **DECIDE** de ne pas procéder au vote à bulletin secret ; **NOMME ET INSTALLE** M. Gilbert BRIANCEAU en lieu et place de Mme Denise VINCENT, au sein des commissions et instances suivantes :
  - Commission « Environnement – Agriculture – Développement durable » ;
  - Commission « Enfance – Jeunesse Formation professionnelle » ;
  - Commission « Animation - Commerce » ;
  - Commission « Action sociale - Prévention ».
- DESIGNE** M. Gilbert BRIANCEAU
  - Membre du Conseil d'administration du CCAS ;
  - Membre titulaire du Conseil de vie du Foyer de Haute Roche ;
- DIT** que M. Gilbert BRIANCEAU percevra l'indemnité de fonction attribuée initialement à Mme Denise VINCENT.

Concernant le recrutement de personnel en contrat d'engagement éducatif :

- **APPROUVE** la création de 6 postes pour l'accueil de loisirs « Graine de soleil » en contrat d'engagement éducatif, conformément aux conditions suivantes :
  - assurer des fonctions d'animation ou de direction d'un accueil collectif de mineurs à caractère éducatifs,
  - durée de 80 jours maximum sur une période de 12 mois consécutifs,
  - paiement sur une base d'un forfait horaire journalier non fractionnable en demi-journée, qui ne peut être inférieur à 2,20 fois le montant du SMIC horaire.
  - possibilité pour le salarié de bénéficier d'indemnités et d'avantages en nature ;
- FIXE** le forfait journalier à 49,54 € brut ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.

Concernant la modification du tableau des effectifs :

- **APPROUVE** les modifications suivantes au tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> février 2018 :

Désignation des emplois	Création	Suppression
Catégorie C		
Adjoint technique TNC 31 h 30	1	
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> cl. TNC 34 h	1	
Brigadier-chef principal	1	
Adjoint technique TC		1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> cl. TNC 29 h		1
Gardien Brigadier		1
TOTAL	3	3

Concernant la convention avec le Comité des Œuvres Sociales :

- **APPROUVE** la nouvelle convention à passer avec le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal de la Ville de Fontenay-le-Comte pour une durée d'un an, reconductible trois fois ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Concernant la contribution relative aux dépenses de fonctionnement de l'école privée sous contrat :

- **FIXE** pour l'année scolaire 2017-2018, la participation financière aux coûts de fonctionnement versée à l'OGEC Sainte-Trinité sur la base des effectifs de la rentrée de 2017, réajustés en cours d'année suivant les nouvelles inscriptions selon les montants suivants :

Nombre d'élèves fontenaisiens	Montant unitaire	TOTAL (en euros)
74 maternelles	878,25	64 990,50
139 élémentaires	426,68	59 308,52
Estimation inscriptions en cours d'année		2 500,00
<b>TOTAL</b>		<b>126 799,02</b>

-**APPROUVE** la convention relative à la participation financière aux coûts de fonctionnement de l'OGEC Sainte-Trinité ; -**RAPPELLE** que les versements pour l'année scolaire 2017-2018 interviendront selon les modalités suivantes :

-80 % de la subvention relative au coût de fonctionnement, au 15 février 2018,

-20 % de la subvention relative au coût de fonctionnement et crédits complémentaires relatifs aux inscriptions en cours d'année, au 15 juillet 2018 ;

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir avec l'OGEC Sainte-Trinité.

Concernant la participation relative aux dépenses de fonctionnement de la restauration scolaire et des tarifs sociaux :

- **APPROUVE** la participation financière relative aux dépenses de fonctionnement pour la restauration scolaire au montant unitaire de 1,194 €/ repas pour les rationnaires fontenaisiens pour l'année n-1 ; -**APPROUVE** la prise en charge des tarifs sociaux de ses rationnaires fontenaisiens, pour l'année n-1, incluant ceux servis au collège Saint Joseph, suivant les quotients familiaux appliqués aux autres écoles de la ville dont les repas sont fournis par la cuisine centrale municipale ; -**APPROUVE** la convention relative à la participation à la restauration scolaire et tarifs sociaux avec l'OGEC Sainte-Trinité ; -**RAPPELLE QUE** le versement de cette participation à la restauration scolaire et aux tarifs sociaux interviendra pour la globalité, le 15 février 2018 ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir avec l'OGEC Sainte-Trinité.

Concernant l'attribution de subventions en Secteur sauvegardé :

- **ACCORDE** les subventions pour travaux en secteur sauvegardé suivant le tableau joint :

Nom et Adresse du demandeur	Date de la demande	Adresse de l'immeuble	Nature des travaux	Montant des travaux subventionnables	Subvention sollicitée
Monsieur LETORT Guy 83 Rue de la République 85200 FONTENAY-LE-COMTE	17/11/2017	83 Rue de la République	Façade et menuiseries extérieures	9435,15 €	2 000 €
Madame GOVCIYAN Dominique 17 Quai Colin 85200 FONTENAY-LE-COMTE	15/11/2017	17 Quai Colin	Menuiseries extérieures	9567,73 €	2 000 €
Monsieur GIBIARD Jean-Luc 12 Quai Victor Hugo 85200 FONTENAY-LE-COMTE	09/01/2018	12 Quai Victor Hugo	Façade et peintures sur les éléments en fer	15 347,76 €	2 000 €
SCI du Pont-Neuf M. NAUD Jean-Noël 2 Rue Grimouard de St. Laurent 85200 FONTENAY-LE-COMTE	29/12/2017	2 et 4 Rue Grimouard de St. Laurent	Façade et peintures des menuiseries extérieures	36 310,16 €	2 000 €

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,  
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.



**Le Maire,**

  
**Jean-Michel LALÈRE**

Affiché du : 02/02/2018  
au